

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Hydropalat® WE 3185 EL

dénomination chimique: Hexan-1-ol, ethoxylated

Numéro CAS: 31726-34-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: agent mouillant, Additifs pour encres, vernis ou enduits, agent d'égalisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0
Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Produit: **Hydropalat® WE 3185 EL**

(ID Nr. 30692213/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

polymère à base de : Hexane-1-ol, éthoxylé

Numéro CAS: 31726-34-8

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Irrit. 2 H319, H302

Ingrédients soumis à réglementation

2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol

Teneur (W/W): >= 1 % - < 7 % Acute Tox. 4 (par voie cutanée)

Numéro CAS: 112-59-4 Eye Dam./Irrit. 1

Numéro-CE: 203-988-3 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)

Numéro INDEX: 603-175-00-7 H318, H312, H336

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

Pour les intervenants d'urgence: Prendre les mesures de protection adéquates.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains avant chaque pause et en fin de travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4539, acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, verre, Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

Àutres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Les basses températures et le gel n'endommagent pas le produit emballé. Le produit en vrac doit être protégé pour éviter la solidification.

Protéger des températures supérieures à :70 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon réversible par le dépassement de la température limite.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: incolore à jaunâtre
Odeur: spécifique du produit

Point de fusion: $< 0 \, ^{\circ}\text{C}$ (autre(s)) Point d'ébullition: $> 200 \, ^{\circ}\text{C}$ (Test interne)

(1.013 hPa)

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 176 °C (DIN 51758) Température d'auto-inflammation: > 250 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: > 150 °C (méthode interne)

Valeur du pH: env. 7 (DIN EN 1262)

(50 g/l, 23 °C)

Viscosité, cinématique: env. 20 mm2/s (méthode interne)

(23 °C)

Viscosité dynamique:

non déterminé

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: soluble

(15 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): alcools

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Etude non réalisable pour des

raisons techniques.

Pression de vapeur: < 0,1 hPa (méthode interne)

(20 °C)

Densité relative:

Pas de données disponibles.

Densité: env. 1 g/cm3 (DIN 51757)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Autres caractéristiques de sécurité

hygroscopie: non hygroscopique

Tension superficielle: 48 mN/m (DIN EN 14370)

(20 °C; 1 g/l) 37,5 mN/m (DIN EN 14370)

(20 °C; 5 g/l)

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une

structure ou une composition similaire.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

métaux:

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Peroxydes: Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas

tendance à former de peroxyde.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

caustiques, halogènes, bases, acides, produits chimiques réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation):

non déterminé

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Données relatives à : Hexane-1-ol, éthoxylé

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Données relatives à : 2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol

Données expérimentales/calculées:

DL50 lapin (par voie cutanée): 2.001 - 2.216 mg/kg (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

Irritation

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (autre(s))

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (autre(s))

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Directive 84/449/CEE, B.4)

Données bibliographiques.

Données relatives à : Hexane-1-ol, éthoxylé

Données expérimentales/calculées: Corrosion/irritation de la peau

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (autre(s))

Données relatives à : 2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Données relatives à : Hexane-1-ol, éthoxylé

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (autre(s))

Les informations relatives à l'irritation des muqueuses sont déduites de produits de composition

analogue.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Pas de données disponibles.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Non classé, en raison du manque de données.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Non classé, en raison du manque de données.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Non classé, en raison du manque de données.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Non classé, en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Non classé, en raison du manque de données.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3)

page: 12/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

CE10 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 > 1.000 mg/l

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine bien par biodégradation.

Données sur l'élimination:

> 60 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) S'élimine bien par biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Paramètres cumulatifs

Demande chimique en oxygène (DCO): (calculé(e)) env. 2.140 mg/g

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pas applicable

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Aucun connu

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable Pas applicable

Dangers pour

l'environnement: Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Not classified as a dangerous good under

transport regulations

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0 Produit: **Hydropalat® WE 3185 EL**

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable	UN number or ID number:	Not applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable	UN proper shipping name:	Not applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable
l'environnement:		hazards:	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

<u>Transport aérien</u> <u>Air transport</u>

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport		Not classified as a dar transport regulations	Not classified as a dangerous good under transport regulations	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable	UN number or ID number:	Not applicable	
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable	UN proper shipping name:	Not applicable	
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable	
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable	
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable	
l'environnement:		hazards:		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known	

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

page: 17/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 14.02.2024 Version précédente: 6.0

Produit: Hydropalat® WE 3185 EL

(ID Nr. 30692213/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.